

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240412-022_2024-DE

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 12 avril 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	12 + 2	L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Patrice DOYEN, Claude MARGUENAT, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Hubert JOSSIER Mmes Ismérie BRUNAT, Laurence RENVOYE, Viviane ROUSSEL, Absents excusés : Mme Marie-France DAGUIN, pouvoir à M. S. Boquant M. Jonathan THYRIOT, pouvoir à M. Ferlet Mme Nathalie LAMBERT Absents non excusés : Secrétaire de séance : Hubert JOSSIER Taux taxes locales 2024
DATE DE CONVOCATION			
02/04/2024			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
15 AVR. 2024			
N° d'ordre de la délibération			
022_2024			

Monsieur le Maire rappelle que les recettes de fonctionnement sont essentiellement assises sur les revenus des taxes locales.

Sur proposition des membres de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité,

Décident de ne pas augmenter le taux des taxes locales, telles qu'elles peuvent se résumer :

	Bases prévisionnelles	Sans hausse	
	2024	Taux 2024	Recette attendue
T. Foncière bâtie	1 105 000	33.95 %	375 148
T. Foncière non bâtie	46 100	32.32 %	14 900
THLV	184 700	15,78 %	29 146
Sous total			419 194
CFE	825 900	16.91 %	139 660
Total			558 854

Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

